



## CDD extra a la suite pour motif remplacement d un salarié malade

Par ladyaudrey, le 24/06/2009 à 18:48

Bonjour,

J'ai une question à vous poser. Mon ami à répondu à une annonce parue sur l'ANPE pour un poste de Commis de cuisine en CDD de 5 mois. Quand l'employeur l'a embauché il lui a d'abord fait un cdd en extra d'une dizaine de jours avec pour motif maladie d'un cuisinier. Le patron lui avait promis le CDD de 5 mois la semaine d'après. La semaine suivante même contrat d'une semaine an extra (du coup il n'a pas 20% d'indemnités comme un CDD classique mais juste les congés payés 10%) puis encore pareil depuis plus d'un mois! Son patron le fait tout le tant miroiter mais mon ami a vraiment besoin de travailler (surtout en cette période). Cela faisait un mois et demi que ça durait. La semaine d'après il a été malade du coup l'employeur ne lui a pas fait signer de contrat ill'a appelé pour travailler le dimanche. Au bout d'une demi heure la patronne lui dit qu'il ne sera pas reconduit le lendemain alors que le cuisinier malade n'est pas revenu, ils ont pris quelqu'un d'autre. Vu que le motif du CDD d'extra est maladie d'un cuisinier il n'a pas le droit de procéder comme ça si le cuisinier n'est pas revenu.

Par Cornil, le 27/06/2009 à 17:12

Bonsoir "ladyaudrey"

Malheureusement la durée des CDD pour remplacement dans salarié absent n'est pas OBLIGATOIREMENT à terme "imprécis", c'est à dire liée au retour du salarié remplacé. on peut signer un CDD à terme PRECIS, et le renouveler pour ce motif de remplacement autant de fois que l'on veut. je ne vois pas donc de recours possible sur le non-renouvellement final du CDD.

PAR CONTRE, les CDD n'étant pas motivés par "contrat saisonnier d'usage", mais remplacement, ouvrent droit à la prime de précarité de 10% en plus des congés payés.

Bon courage et bonne chance à tous deux.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas

tombée aux oubliettes (merci, c'est en plus!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **ladyaudrey**, le **02/07/2009** à **10:44**

Merci beaucoup pour la répinse j'ai écrit un courrier à l'ancienne employeur en réclamant cette prime et c'est bon il me l'ont versé.

Par **linetteSKAVO**, le **13/11/2013** à **19:25**

bonsoir un contrat extra est ce pareille qu'un contrat de remplacement

Par **P.M.**, le **13/11/2013** à **20:42**

Bonjour,  
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...